La butte Saint Louis

La voix de la forêt
1998
2ème semestre
Page 49

Dimanche 21 juin 1998

En parcourant le sentier Denecourt n° 12 (sentier de Bois-le-Roi), notre ami et administrateur Michel DESLANDRES, accompagnateur de cette sortie forestière a commenté au passage de la Butte Saint-Louis, pour les randonneurs présents, l'histoire de l'ermitage et de la chapelle Saint-Louis en Beaulieu, dont certains vestiges subsistent encore, à partir de textes publiés dans la Voix de la Forêt et dans le «Dictionnaire» de Félix Herbet (pages 154 à 160) que nous reprenons ci-dessous :

« Le 12 janvier 1264, le roi Louis IX chassait dans la forêt de Bière ; il s'égara à la poursuite du cerf et pour appeler ses gens, il gravit le mont le plus proche et se mit à sonner de son huchet. Ses officiers l'entendirent, et vinrent aussitôt le retrouver.

Pour un prince aussi dévot, cette aventure, si simple qu'elle fût, supposait une intervention particulière de Dieu en sa faveur ; aussi Louis IX fit-il le vœu d'élever, à l'endroit même où ses gens l'avaient rencontré, une chapelle sous l'invocation du saint du jour, qui se trouvait être Saint Vincent. Telle est l'origine de la chapelle saint-Vincent du Mont-Ouy près de laquelle on disposa le logement du prêtre chargé de la desservir. Après la canonisation du roi, en 1297, la chapelle fut dédiée au nouveau saint, à Saint Louis, et pour compléter son nom, on ajouta beau lieu.

A ces données fournies par l'histoire, la légende a ajouté quelques traits. Ainsi, ce fut une tradition à Fontainebleau que le roi, non seulement se trouvait égaré, mais encore qu'une nombreuse troupe de brigands s'était attachée à ses pas. Puis, pour expliquer leur déconvenue, il fallut que le huchet du roi eût des propriétés merveilleuses. Ce fut le cor d'Astolphe, duc d'Angleterre, retrouvé en Palestine, et baillé au roi par un ermite centenaire, avec un discours dont nous faisons grâce au lecteur. Saint Louis se rattachait ainsi au cycle d'Arthus de Bretagne, à l'enchanteur Merlin. Pour l'entretien du chapelain, le roi dota la fondation de deux muids deux setiers de froment, à prendre sur le domaine royal de Melun. En 1610 l'ermite, qui était alors un sieur de Marigny, ancien prévôt des maréchaux de Bourgogne y fut assassiné. C'est alors, d'après Dorvet, que la chapelle fut donnée, avec ses revenus, exempts de toute décime ordinaire et extraordinaire, aux religieux Trinitaires de Fontainebleau. Sous cette forme, le renseignement n'est peut-être pas exact. Le prieuré est resté à la collation du roi, qui y nommait celui qu'il voulait. Mais son choix se portait toujours sur un des religieux du couvent de Fontainebleau. Les aumônes étaient abondantes car le concours du peuple était considérable. Il y a une grande dévotion en ce lieu, particulièrement le jour de la fête de Saint-Louis, où, dès la veille jusqu'au lendemain, on y vient en pèlerinage de dix à douze lieues des environs, et s'y trouve quelquefois plus de trois ou quatre mille personnes.

Dans les premiers jours de juin 1699, l'ermite de Saint-Louis était retrouvé assassiné. Le premier résultat du crime fut de soulever un conflit de juridiction entre le prévôt de Fontainebleau et le prévôt des maréchaux. On ne découvrit pas le coupable. Le roi ne l'entendait pas ainsi, et comme il était possible que l'auteur de l'assassinat habita le hameau voisin des Hautes-Loges, il ordonna à la fois la destruction de l'ermitage et la destruction du hameau. C'est de la justice à la turque.

Le sujet qui a porté le feu roi Louis XIV, écrit le seigneur de Masingi en 1716, à faire démolir cet ermitage provient de ce que l'ermite qui était de l'ordre des Mathurins se familiarisait trop avec les paysans et paysannes des lieux circonvoisins en allant boire et manger chez eux, et les recevait de même en son ermitage, étant reconnu avoir de l'argent qui lui provenait de ses quêtes et des pèlerinages du peuple, fut volé et assassiné dans sa chapelle ».

Ce document est la propriété intellectuelle de l'association.